

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 mai 2015

Délibération n° 2015-0350

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Coopération décentralisée avec Madagascar - Attribution d'une subvention à la Commune d'Alakamisy Itenina pour la réhabilitation du réseau et la mise en place d'un gestionnaire professionnel pour le centre d'Alakamisy Itenina

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Barge

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyme, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

Conseil du 11 mai 2015**Délibération n° 2015-0350**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Coopération décentralisée avec Madagascar - Attribution d'une subvention à la Commune d'Alakamisy Itenina pour la réhabilitation du réseau et la mise en place d'un gestionnaire professionnel pour le centre d'Alakamisy Itenina**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'action de solidarité internationale de la direction de l'eau de la Métropole de Lyon a été délibérée le 11 juillet 2005 par le Conseil de Communauté. Dans ce cadre, la Communauté urbaine est engagée dans une coopération décentralisée avec la région Haute-Matsiatra à Madagascar depuis 2006. De 2006 à 2011, le projet dit "AGIRE" a permis :

- d'améliorer la gestion de la ressource en eau autour de Fianarantsoa,
- de développer l'accès à l'eau et à l'assainissement par la réalisation de 6 projets d'infrastructures dans 6 communes pilotes,
- de renforcer les capacités des acteurs publics en matière de maîtrise d'ouvrage.

Le succès de la réalisation des 6 projets d'infrastructures confiés directement en maîtrise d'ouvrage communale est à souligner.

La Communauté urbaine de Lyon s'est engagée, par délibération n° 2012-2755 du 13 février 2012, dans une nouvelle convention de coopération avec la région Haute-Matsiatra pour la mise en oeuvre du projet CAP'eau. Ce projet a ciblé 12 communes prioritaires, les 6 anciennes et les 6 nouvelles. Il vise, pour la période 2012-2015, les objectifs suivants :

- accompagner la planification de l'exploitation des ressources en eau à l'échelle communale,
- accompagner la gestion et la rénovation des infrastructures existantes,
- renforcer la compétence des acteurs présents et à venir du secteur,
- développer l'accès à l'eau et à l'assainissement.

La coopération est mise en oeuvre localement par un représentant permanent de la Métropole de Lyon. La région Haute-Matsiatra met également à disposition 2 agents sur le projet.

La Commune rurale d'Alakamisy Itenina était partenaire du projet AGIRE puis aujourd'hui du projet CAP'eau. La Commune existe depuis l'époque précoloniale, elle appartient au district de Vohibato dans la région Haute Matsiatra. La Commune rurale d'Alakamisy Itenina, d'une superficie de 102 kilomètres carrés, se trouve à 42 kilomètres du chef-lieu de la région Fianarantsoa.

Le dernier recensement de septembre 2011 fait état de 18 313 habitants répartis dans les 14 Fokontany (quartiers) de la Commune. La population d'Alakamisy Itenina est très jeune puisque 68 % de la population a moins de 18 ans. Le taux d'accroissement de la population de la Commune d'Alakamisy Itenina est assez élevé et fluctue autour des 3,2 % sur ces dernières années. À ce rythme, la population de la Commune double tous les 23 ans. La très grande majorité de la population active travaille dans le secteur primaire.

La Commune d'Alakamisy Itenina dispose de 7 réseaux d'eau potable sur son territoire lui permettant d'atteindre un taux d'accès à l'eau potable de 42 %.

Le projet qui fait l'objet de la présente demande de financement se trouve dans les Fokontany de Midongy centre (Afovoany), de Midongy nord (Avaratra), d'Alakamisy Itenina et d'Anjanamahaso Ouest (Andrefana) dans les parties centre et sud de la Commune. Le réseau du chef-lieu de la Commune est dans un état préoccupant, le service est discontinu et les usagers se plaignent du mauvais service proposé. Ce réseau est stratégique pour la Commune qui pourra financer son service technique communal de l'eau avec la taxe imposée au gestionnaire. La possibilité offerte aux ménages d'accéder à des branchements privés est dans la logique de développement actuel du bourg de la Commune. Ce projet permettra de former la Commune, le gestionnaire délégué et de sensibiliser la population notamment sur l'assainissement et l'hygiène.

a) - Objectifs

L'objectif premier de la Commune via ce projet est d'améliorer les conditions de vie de la population des Fokontany de Midongy centre (Afovoany), de Midongy nord (Avaratra), d'Alakamisy Itenina et d'Anjanamahaso Ouest (Andrefana) dans les parties centre et sud de la Commune. La pérennité du service sera possible par la professionnalisation du gestionnaire avec le recrutement de salariés et par l'amélioration du service par la possibilité offerte aux ménages d'avoir l'eau à domicile.

Néanmoins, cet objectif majeur n'est atteignable que si des objectifs sous-jacents sont atteints, à savoir :

- poursuivre le renforcement des compétences acquises lors du projet AGIRE à destination de la Commune afin d'avoir un maître d'ouvrage compétent et structuré,
- instaurer des formations à destination du gestionnaire délégué, et l'accompagner dans sa restructuration vers la professionnalisation,
- sensibiliser la population sur l'importance de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement afin d'avoir des citoyens responsables.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2010 et de 2013

La Commune d'Alakamisy Itenina, dans le cadre du projet AGIRE puis du projet CAP'eau, a déjà bénéficié de deux subventions de la part de la Métropole de Lyon.

Par délibération n° 2010-1216 du 11 janvier 2010, le Conseil de Communauté a procédé à l'attribution d'une subvention d'un montant de 60 379 € au profit de la Commune d'Alakamisy Itenina.

Cette subvention a permis de réaliser un réseau d'eau potable dans le Fokontany d'Anjanamahaso Ouest dans la partie nord de la Commune. Ce réseau a permis à 1 302 personnes et 180 élèves de bénéficier d'un accès à un service d'eau potable.

Par délibération n° 2013-3883 du 18 avril 2013, le Conseil de Communauté a procédé à l'attribution d'une subvention d'un montant de 39 000 € pour le projet d'adduction d'eau potable et de construction de 4 blocs sanitaires dans le Fokontany de Sangasanga Sud à Madagascar au profit de la Commune d'Alakamisy Itenina.

Ce projet a bénéficié à 1 200 habitants et 400 élèves.

c) - Bilan

Sur le projet financé en 2010, la Commune a joué pleinement son rôle de maître d'ouvrage dans la mesure où la gestion du service par une association d'usagers est performante.

Sur le projet financé en 2013, le taux de recouvrement des cotisations pour la première année d'exercice en 2014 est de 99 %, le gestionnaire associatif en place est donc très performant.

d) - Programme d'actions pour 2015 et plan de financement prévisionnel

- Réalisation d'une adduction d'eau potable gravitaire avec 3 captages, un filtre à sable, un réservoir de 6 mètres cubes, un réservoir de 40 mètres cubes et 28 points d'eau, dont un amélioré (avec lave-mains pour les écoliers de l'école publique centrale d'Amindrajoro).
- Formation de 7 personnes au sein de l'institution communale à la maîtrise d'ouvrage (exemple : passation de marchés, etc.), aux modalités de délégation de gestion (exemple : politique tarifaire, mise en place de contrat, etc.), et au suivi / évaluation des gestionnaires (exemple : dispositif d'évaluation de la performance, etc.). Ces personnes bénéficieront également d'initiation à la maîtrise d'œuvre (suivi de chantier).
- Recrutement et formation de 2 salariés pour gérer au quotidien le réseau (un responsable administratif et financier et un technicien). Ils seront salariés de l'association qui est le gestionnaire délégué.

- Formation de 50 personnes pour le gestionnaire délégué (28 présidents de borne, 22 fontainiers). Les 28 présidents de bornes et les 22 fontainiers seront formés à la vie associative et à la gestion administrative et financière.

Le projet devrait permettre à 3 051 habitants et 2 634 élèves d'accéder au service de l'eau potable. De plus, le centre de santé de base accueillant 40 patients mensuellement aura accès à un point d'eau qui lui sera propre. Enfin, le marché hebdomadaire sera desservi, ainsi les 50 marchands et les 1 000 visiteurs auront accès à l'eau.

Le projet est évalué à un total de 95 000 € et la participation sollicitée auprès de la Métropole de Lyon s'élève à 92 500 €. La Commune d'Alakamisy Itenina participera à hauteur de 2 218 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole de Lyon auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 46 300 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 92 500 € au profit de la Commune d'Alakamisy Itenina dans le cadre du projet pour la réhabilitation du réseau et la mise en place d'un gestionnaire professionnel pour le centre d'Alakamisy Itenina à Madagascar pour l'année 2015,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la Commune d'Alakamisy Itenina définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président :

a) - à signer ladite convention,

b) - à solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement d'un montant de 46 300 €,

c) - à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux- exercice 2015 - compte 674 2 - opération n° 1P02O2197.

4° - **La recette** correspondante, à hauteur de 46 300 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux- exercice 2015 - compte 748 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.